

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2017.26 du 19 septembre 2017 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SSAX1730658S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° DS 2016.25 en date du 1^{er} avril 2016 portant délégation de pouvoir et de signature à Mme Dominique LEGRAND, directrice de l'établissement de transfusion sanguine Auvergne-Rhône-Alpes,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie BARLET, responsable QBD Grand Est et responsable du site de Metz-Tessy au sein de l'établissement de transfusion sanguine d'Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les actes relatifs à la régularisation d'une servitude de passage sur le site de Metz-Tessy de l'établissement de transfusion sanguine d'Auvergne-Rhône-Alpes, sis 2, chemin des Croiselets, 74370 Épagny Metz-Tessy, sur le lieudit Les Croiselets, cadastré à la section AI sous le n° 40.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 19 septembre 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS